1859.

Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Hal (Brabant) présenté au Conseil communal, en exécution de l'article 70 de la loi communale du 30 mars 1836, en séance publique du 30 Décembre 1859.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément à l'article 70 de la loi communale notre rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la ville, à l'égard desquelles nous n'avons rencontré aucune question importante soulevée depuis notre dernier rapport.

Poids et Mesures.

Les nouveaux poids et mesures sont généralement en usage en notre ville.

Rest

Les agents de la police locale et les employés des accises exercent une surveillance convenable sur cet objet.

État civil et Population.

Les registres de l'État civil continuent à être bien et exactement tenus par le secrétaire communal.

Le mouvement de l'état civil en 1858, présente le résultat suivant :

naissances 268.

dont 136 masculines et 132 féminines.

Décès 172.

dont 77 masculins et 95 féminins.

Dans ce nombre ne sont point compris 18 enfants présentés sans vie.

Il y a eu 64 mariages et 6 légitimations d'enfants.

Aucun divorce n'a été prononcé.

Comparativement à 1857, il y a eu 14 naissances, 11 décès et 4 mariages en plus en 1858.

Le nombre des habitants qui ont quitté

la

la ville s'est élevé à 228 et celui de ceux qui sont venus s'y fixer est de 133.

La population qui était de 7598 habitants au 1er Janvier 1858, était de 7609 à l'époque correspondante de 1859, de sorte qu'il y a eu augmentation de 11 ames.

Il n'existe aucun centenaire en cette ville.

Elections.

Les listes électorales ont été révisées régulièrement à l'époque déterminée par la loi, sans qu'il soit survenu la moindre réclamation sur leur formation.

Le nombre des électeurs communaux pour 1858 était de 276 et celui de 1859 est de 272, 04, 4 en moins.

Le nombre des électeurs provinciaux était de 187 en 1858 et en 1859 de 178, donc 9 en moins.

Celui des électeurs pour les chambres législatives s'est élevé en 1858 à 174 et à 168 en 1859, ainsi 6 en moins.

Le 25 Juillet 1859, le collège électoral

9

a nommé Mr J. B. Vanhemelrijck, aux fonctions de Conseiller communal, en remplacement de Mr Decoster, décédé.

Le 19 Décembre 1859 MM. Gibler, Notaire et Blondeau, Propriétaire, ont été élus Conseillers communaux en remplacement De MM. Félix Claessens et Léopold Vanlier, démissionnaires.

La démission de Mr l'Echevin Carlier ayant été acceptée par arrêté Royal du 9r décembre 1859, il n'est pas encore remplacé. En attendant le Conseiller Jean Verinckx remplit les fonctions d'Echevin d'Administration Communale et Personnel.

Pendant l'exercice écoulé le conseil s'est trouvé six fois en nombre insuffisant pour Délibérer.

Nous engageons MM. les Conseillers indistinctement à vouloir prendre part autant que possible, à toutes les Délibérations du Corps communal.

L'administration n'a rencontré aucun obstacle.

obstacle à l'accomplissement de sa mission.
Les affaires ont été expédiées régulièrement.
A cette fin, votre Collège continue à tenir
deux séances par semaine, les mardis et
les samedis, outre qu'il s'assemble chaque
fois que les intérêts de la commune l'exigent.
Les fonctionnaires de la ville continuent
à s'acquitter de leurs devoirs à notre satisfaction.

Conseil Provincial.

La ville et le canton de Hal continuent à
être honorablement représentés au conseil
provincial par Monsieur le Docteur
Mussche de cette ville et Monsieur
Wittouck, Bourgmestre et Industriel
à Leeuw St Pierre.

Situation financière & comptabilité

Quoique les revenus de la ville viennent
d'être majorés de 2175 francs par suite
de la nouvelle adjudication du poids
public et du droit de place aux marchés,
les finances de la ville se trouvent dans

une

une position précaire.

Votre Collège se trouve donc dans la néces=
=sité de vous proposer pour l'exercice 1860,
le maintien d'une taxe personnelle supplé=
=mentaire de 3000 francs, d'autant plus que
nous avons à achever la restauration de
l'hôtel de ville et à commencer les travaux
de consolidation de notre belle et gothique
église.

La part de la Ville dans les frais de répara=
=tion de l'église étant de fr. 16,250 " nous
aurons à porter au budget de 1860, la 3e
annuité, s'élevant à 1100 francs.

Le compte de la Ville de l'exercice 1858
a été approuvé par vous, Messieurs, en
séance du 17 Décembre courant, comme suit:

Les recettes à	38,897 " 20.
Les dépenses à	31,593 " 83.
et l'excédant à	7,303 " 37

La caisse communale continue à être véri=
=fiée trimestriellement par le Bourgmestre.

Aliénations, échanges, contentieux.

Pendant l'exercice écoulé, il n'y a eu

ni

ni échange, ni vente, ni acquisition d'immeubles.

Les héritiers de Mr. Vandercammen, ont intenté une action à la Ville au sujet de la largeur du chemin dit Nieuwbaen, N° 1 de l'atlas.

A la demande du Conseil, la Députation permanente du Conseil provincial nous a autorisés à soutenir cette action en Justice.

Ce procès est pendant au Tribunal De première instance de Bruxelles.

Nous avons constitué Monsieur l'avocat Orts pour défendre les intérêts de la Ville.

Bâtiments Communaux.

Il nous reste toujours à entreprendre le renouvellement intégral de la toiture de notre hôtel de ville ainsi que la restauration de sa façade principale.

Si jusqu'ici ces travaux n'ont pas été commencés, c'est parceque le subside de l'Etat nous a fait défaut, tandis que la Province, nous a déjà liquidé un subside s'élevant à 1750 francs.

Les travaux urgents de restauration de notre belle église pourront, selon nous, être entrepris prochainement.

Les fonds réunis pour cet objet s'élèvent à 9400 francs, dans quelle somme la fabrique de l'église a contribué pour 2200.- "
la Ville pour 2200.- "
et la province pour 5000.- "

Quant au Gouvernement il n'a pu prendre aucun engagement jusqu'ici.

Bureau de Bienfaisance et salubrité publique.

Le personnel du Bureau de Bienfaisance a été renouvelé intégralement dans le courant de cet exercice. Le Sieur Felix Claessens nouvellement élu a décliné l'honneur de son mandat.

Nous remarquons avec satisfaction que MM. les Membres du Bureau de Bienfaisance continuent à remplir leurs pénibles fonctions avec zèle.

La constatation des besoins des pauvres se fait à domicile et la distribution des secours se fait en conséquence.

Le choléra a regné en cette ville comme dans un grand nombre de villes et de

communes.

communes du Pays.

L'épidémie n'a sevi ici qu'avec peu d'inten=
=sité comparativement à d'autres localités
environnantes. 74 décès cholériques seule=
=ment ont été constatés, grâce, sans doute,
aux sages mesures hygiéniques que l'au=
=torité communale a su prendre de con=
=cert avec la Commission médicale locale.

MM. Vandenschrieck, Mussche
et Marimus Vaccinateurs communaux
se sont livrés à leurs opérations aux
époques déterminées; mais nous avons
constaté avec regret que les parents
continuent à faire preuve d'une
coupable negligence à ne pas laisser
vacciner leurs enfants.

Ces Messieurs étant aussi les médecins
des pauvres, se sont acquittés de leurs
devoirs avec un louable desintéressement
surtout pendant l'épidemie qui vient
de nous quitter, circonstance dans la=
=quelle ils ont donné de nombreuses
preuves de zèle et de dévouement comme
aussi leurs collègues MM Alexsens
et Vandenschrieck, fils.

Le Collège Echevinal éprouve une
grande satisfaction à vous en donner

ici.

ici le témoignage mérité et dont il sera rendu compte au Gouvernement.

Plus que jamais, toutes les mesures voulues ont été prises par votre collège, pour faire disparaître de la voie publique les dépôts de matières corrompues ou répandant des odeurs infectes qui auraient pu vicier l'air; pour faciliter l'écoulement des eaux dans les rues ainsi que pour éviter les incendies.

La situation financière du bureau de Bienfaisance est assez satisfaisante. Le compte de l'exercice 1858, a été approuvé ainsi qu'il suit:

Les recettes à	17,502.50.
Les dépenses "	15,657.81.
et l'excédant à ce jour.	1,844.69.

Pour aider à l'érection d'une maison d'orphelins et d'enfants abandonnés le bureau de Bienfaisance a voté encore une allocation de 500 francs. Nous ne pouvons que vous engager, Messieurs, à en faire autant pour une institution dont l'utilité est incontestable.

Les titres de propriété sont en parfait état de conservation.

Ses immeubles sont bien régis et admi=
=nistrés ; ils sont aussi bien loués et affer=
=més publiquement.

Les titres et bordereaux de rentes sont
renouvelés en temps opportun.

Les plantations sont convenable=
=ment entretenues et soignées.

Le nombre d'indigents secourus pen=
dant l'hiver 1858 1859, s'élève à 1800
environ.

L'Hôpital.

Cet asile du pauvre et du malheu=
=reux reste complètement organisé.

Du premier janvier au 1er Décem=
=bre 1859 79 malades sont entrés à
l'hôpital, dont 53 en sont sortis
guéris, 19 décédés, tandis que sept restaient
en traitement. Nous constatons avec
plaisir que les sœurs desservant l'Hô=
=pital se sont acquittées de leurs de=
=voirs avec un zèle louable surtout pen=
=dant le règne de l'épidémie.

Votre collège saisit cette occasion
pour leur en témoigner ses sincères
remercîments.

La commission administrative de l'hôpital a été entièrement renouvelée cette année.

Mr le Notaire Vanaudenrode qui avait été nommé Membre de l'hôpital, n'a pu accepter ces honorables fonctions, à cause de ses nombreuses occupations.

Messieurs Mussche & Vandenschrieck, médecins de l'hôpital continuent à exercer ces pénibles fonctions avec beaucoup de zèle et de dévouement. Sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, ils ont acquis de nouveaux titres à notre gratitude.

Infirmes.

Nous comptons en cette ville, 5 aveugles et deux sourds-muets. Leur âge avancé ne permet plus de songer à leur instruction.

Huit enfants de la Patrie et sept enfants abandonnés sont placés en nourrice en cette ville. Ceux d'entre eux qui sont à l'âge requis participent aux bienfaits de l'instruction gratuite.

Mendicité.

L'Autorité communale continue à

donner

donner ses ordres pour l'extirpation de la mendicité.

Cultes.

Les relations de l'administration avec les Ministres du culte continuent à être d'un caractère conciliant.

Le Clergé de la localité s'est toujours distingué par le plus louable empressement à venir au secours des malades, surtout pendant l'épidemie.

Le double du compte de 1858 a été déposé aux archives communales.

Instruction primaire et moyenne.

Les quatre écoles communales sont fréquentées par 760 élèves, dont 712 indigents.

L'enseignement y est donné d'après les méthodes prescrites par le Gouvernement.

La dépense de ces quatre écoles s'élève pour 1859 à 5057 francs, dans quelle somme la ville contribue pour 1800 francs et le Bureau de Bienfaisance pour 600 francs.

Le surplus est couvert par des subsides

=sides de l'Etat et de la Province.

La position financière de la ville étant très-précaire, nous formons le vœu qu'il plaise au Gouvernement et à la Députa=tion permanente de nous accorder les subsides nécessaires en 1860.

Outre ces institutions communales il existe encore trois écoles primaires privées fréquentées par 259 élèves, ainsi que quatre écoles dominicales dont deux en ville et deux dans les hameaux.

Notre école moyenne est fréquentée par 150 élèves, savoir:

Section préparatoire	108.-.-.
1ère " année d'étude	24.-.-.
2e " " "	14.-.-.
3e " " "	4.-.-.
	Total 150.

L'année dernière le nombre d'élèves était de 173, il y a par conséquent diminution de 23 élèves.

La distribution solennelle des prix a eu lieu le 25 août 1859, au local du casino, en présence de la magistrature et du bureau administratif.

Le corps professoral continue à faire preuve de zèle et d'aptitude dans

l'accomplissement de ses devoirs.

Le Gouvernement nous a accordé un subside annuel de 4000 francs.

Nous nourrissons l'espoir que Monsieur le Ministre de l'Intérieur continuera à nous accorder semblable subside en 1860, indépendamment des subsides extraordinaires pour les professeurs et instituteurs peu rétribués.

La Ville possède encore les bâtiments affectés à l'usage de l'instruction, tels qu'ils ont été indiqués dans nos rapports antérieurs.

L'insalubrité de plusieurs pièces de l'école moyenne ayant été reconnue la Ville l'a fait agrandir de deux belles nouvelles salles. Cette construction a nécessité une dépense d'environ 5,500 francs, dans quelle somme le Gouvernement contribuera pour deux mille francs.

Si cette construction n'a pas été faite plustôt, vous savez, Messieurs, que ce retard ne pouvait être imputé à notre indifférence, mais bien au manque de ressources locales.

L'incontestable utilité d'une salle

d'asile étant reconnue, nous vous proposons, M. M. de voter encore une allocation pour son érection.

Art de guérir.

Il n'est pas à notre connaissance que des empiriques se livreraient à l'exercice de l'art de guérir.

Depuis notre dernier rapport il n'est survenu aucun changement dans le personnel qui s'occupe de cette science.

Aucune épizootie n'a sévi en cette ville.

L'artiste vétérinaire du Gouvernement à Sion, continue à remplir ses fonctions avec assiduité.

Police, Gardes-Champêtres &c.

La Gendarmerie continue à faire preuve de beaucoup d'activité.

La police locale exige l'exhibition des passeports des étrangers qui fréquentent

la

la Ville.

Les réglements de la chasse sont bien observés une contravention a été constatée à charge du braconnier Van Cutsem de Breedhout.

Les agents de la police locale ont constaté deux crimes; 33 délits; 7 contraventions et deux accidents.

Ils secondent le Ministère public dans la recherche des coupables, chaque fois que l'occasion se présente.

Un arrêté royal du 9 9bre 1859 nomme le Sieur Jean François Bombeek, aux fonctions de Commissaire de police de cette ville.

Des recommandations sévères lui ont été faites de surveiller les Gardes champêtres.

Prisons.

La prison de passage et le cachot communal se trouvent dans des locaux

locaux sains et surs.

Quelques menues réparations y ont été faites par la Ville.

Grande Voirie, Voirie vicinale &c.

Les plans d'alignement de la grande voirie dans la traverse de la Ville reçoivent leur entière exécution.

Votre Collège a continué, dans la mesure de ses moyens, les Travaux d'assainissement.

Le pavage des rues de la ville a été relevé partout où le besoin s'en faisait sentir.

La voirie vicinale a été convenablement entretenue partout.

La dépense en a été couverte par le produit de cinq centimes additionnels frappés sur les trois bases de la contribution directe, en exécution de la loi du 10 avril 1841.

Les pompes publiques sont bien entretenues, de sorte que l'eau potable se distribue toujours saine et abondante dans tous les quartiers de la ville.

L'eau potable faisant défaut dans la partie haute du hameau d'Esschenbeek

la

la construction d'un puits y est en pleine voie d'exécution; une pompe publique y sera établie incessamment.

Quelques permissions de minime importance ont été accordées pour constructions et plantations le long de la grande et de la petite voirie.

Aucune contravention à l'art 90 § 7 de la loi du 30 Mars 1836, n'a été constatée.

Il n'existe encore aucun plan d'alignement pour les constructions le long de la voirie urbaine et vicinales.

Le territoire de cette commune est dépourvu de carrières.

Pompes à incendie.

La ville possède toujours ses trois pompes à incendie; elles se trouvent en bon état et fonctionnent parfaitement bien.

Aucun incendie n'a eu lieu pendant l'exercice écoulé.

Milice Nationale.

Soixante cinq miliciens ont concouru au

au tirage au sort en 18/9, dont 16 ont été appelés à l'activité.

Garde Civique.

Quoique la Garde Civique soit non active en cette ville elle a été organisée jusqu'à l'élection inclusivement.

Chemin de grande communication, ponts &ª.

Le pavage du chemin de grande communi=
=cation de Hal à Andenaeken n'a pu être repris encore, pour les motifs que nous avons déduits l'année dernière.

Nous avons tout lieu de croire que nous pourrons continuer les travaux de pavage pendant la campagne prochaine, atten=
=du que nous sommes sur le point de lever les obstacles que nous avions ren=
=contrés pour l'acquisition du terrain nécessaire pour le changement de direc=
=tion d'une partie du chemin au hameau de Breedhout.

Le pont dit: Pannebrug est en très mauvais état.

On sera obligé de le reconstruire au plus tôt

plustôt, si l'on veut éviter les accidents.

La dépense à supporter par la ville ne sera pas moins de 1500 à 2000 francs.

La Commune d'Elinghen devra y intervenir pour pareille somme. Cet ouvrage est très-urgent.

Plus de cinquante mille pavés, 4.e échantillon avec les bordures nécessaires, se trouvent à pied d'œuvre pour entamer les travaux avec une nouvelle ardeur.

Nous fondons l'espoir que l'Etat et la Province continueront à nous accorder de nouveaux subsides en 1860, en égard aux sacrifices considérables que la ville s'est imposés et nécessité de s'imposer encore pour l'amélioration de ses communications vicinales.

Pour faciliter l'accès de la station du chemin de fer et en vue de prévenir les accidents, il est de la plus grande urgence que le Gouvernement daigne enfin élargir le pont sur le canal de charleroi aux abords de la station. Il suffirait de construire uniquement un trottoir en pierre de taille de chaque côté du pont.

Pour le surplus les ponts sont bien entre-

= tenus.

La ville ne possède aucun droit de chaussée.

Chemin de fer.

Le service du chemin de fer qui traverse le Territoire de cette ville continue à se faire régulièrement, néanmoins nous formons le vœu qu'il plaise à Monsieur le Ministre des Travaux publics de faire arrêter tous les convois indistinctement à notre Station qui est d'une importance fort considérable pour le Trésor public.

Travaux réclamés pour préserver la ville des inondations auxquelles elle est toujours exposée.

La pensée seule des désastres occasionnés à notre Ville par le Cataclysme du mois d'août 1850 nous fait encore frémir.

Nous devons donc insister avec énergie auprès du Gouvernement et des autorités provinciales pour qu'ils fassent enfin exécuter le plus prochainement possible

-ble les Travaux Désignés ci après pour soustraire notre population à de nouveaux malheurs:

A le redressement du lit de la Senne, immédiatement en amont et en aval du pont canal;

B Un Syphon de décharge à côté de ce pont;

C. la construction, dans chaque biez du canal De charleroi, d'un trop plein en maçonnerie pour éviter la rupture des digues que nous avons tant à redouter;

D et l'élargissement du déversoir, du moulin D'Lysingen, le cours de la Senne y étant complétement obstrué.

Agriculture.

Le produit du froment peut être porté à 3/4e. D'une récolte ordinaire, tandis que le Seigle n'a donné que les 3/5e. d'une récolte.

L'avoine a été bonne.

Les pommes de terre n'ont rapporté que les 3/4 d'une récolte.

Les fermiers de cette localité n'élèvent des chevaux que pour leur propre usage.

Beurre

Leurs juments de la race du Pays ne sont saillies, sauf quelques exceptions que par des étalons de la même espèce approuvés par la commission instituée.

Quelques fermiers ont aussi recours aux Taureaux étrangers pour l'amélioration de leurs bestiaux.

Les possesseurs de moutons n'ont de béliers que de la race du Pays; cependant les Sieurs Vanvolsem, Distillateurs possèdent un Troupeau de 50 moutons de Leicester.

Industrie, Commerce, foires & marchés.

Aucun changement n'étant survenu relativement à l'industrie, au commerce et aux foires & marchés, nous croyons inutile de répéter nos données antérieures.

C'est toujours avec une vive satisfaction que nous pouvons vous annoncer que jamais nos marchés n'ont été aussi prospères que cette année.

M. Desageriel.

Messageries.

Nos messageries nombreuses autrefois sont réduites à deux, qui font un service journalier de Hal à Enghien & Vice-versâ.

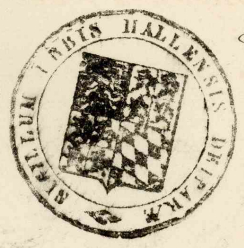
Les réglements de police concernant cette branche du service public sont convenablement observés.

Nous terminons en vous présentant le budget communal pour l'exercice 1859, à la formation duquel nous vous prions Messieurs de vouloir bien apporter votre sérieuse attention.

Ainsi fait en séance du Collége,
A Hal, le 27 Décembre 1859
Les Bourgmestre & Echevins

Mussche

A. C. Desmet



1859

Brouillon

Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Hal (Brabant) présenté au Conseil communal en exécution de l'article 70 de la loi communale du 30 Mars 1836, en séance publique du 30 Décembre 1859.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter en exécution de conformément à l'article 70 de la loi communale notre rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la ville, à l'égard des quelles nous n'avons rencontré aucun question importante soulevée depuis notre dernier rapport.

Poids et mesures.

Les nouveaux poids et mesures sont généralement en usage en notre ville.

Les agents de la police locale et les employés des accises exercent une surveillance convenable sur cet objet.

Etat civil et Population

Les registres de l'Etat civil continuent à être

être bien et exactement tenus par le Secrétaire Communal.

Le mouvement de l'état civil en 1858, 1859
présente le résultat suivant :

naissances - - - - - 279 268,
dont 136 masculines et 132 féminines.
146 133

Décès . . . . 248 . 172,
dont 77 masculins et 95 féminins.
137 111
Dans ce nombre ne sont point compris
18 enfants présentés sans vie.

Il y a eu 64 mariages et 46 légitimations
62 4
d'enfants.

Aucun divorce n'a été prononcé
Comparativement à 1857, il y a eu 14
1859 11
naissances, 11 décès en plus et 4 mariages en
76 en plus 2 moins
plus en 1858
1859

Le nombre des habitants qui ont quitté la
ville s'est élevé à 228 et celui de ceux
145
qui sont venus s'y fixer en est de 133.
166

La population qui était de 7698 habitants
7609
au 1er Janvier 1858, était de 7609 à l'époque
1859.
correspondante de 1859, de sorte qu'il y a
1860 7597
eu diminution d'augmentation de 11 ames.
12

Il n'existe aucun Centenaire en cette
ville.

Élections.

Les Listes électorales ont été révisées régulièrement à l'époque déterminée par la loi, sans qu'il soit survenu la moindre réclamation sur leur formation.

Le nombre des électeurs communaux pour 1858 était de 276 et celui de 1859 est de 272, or, 4 en moins. (+260, 272, 1860, 1859, 9 plus, 281)

Le nombre des électeurs provinciaux était de 187 en 1858 et en 1859 de 178, donc 9 en moins. (178, 1859, 1 plus, 1860, 179.)

Celui des électeurs pour les Chambres législatives s'est élevé en 1858 à 174 et à 168 en 1859, ainsi 6 en moins. (1859, 168, 1 plus, 169, 1865)

Le 25 Juillet 1859, le collége électoral a nommé Mr J. B. van hemelryk, aux fonctions de Conseiller Communal, en remplacement de Mr Decostere, décédé.

Le 19 Décembre 1859 MM. Gibler, Notaire et Blondeau, Propriétaire, ont été élus Conseillers communaux en remplacement de MM. Félix Claessens et Léopold Van Lier, démissionnaires.

La démission de Mr l'Echevin Carlier ayant été acceptée par arrêté Royal du

1er

1er Décembre 1859, il n'est pas encore remplacé. En attendant le Conseiller Jean Nerinckx remplit les fonctions d'échevin.

Administration Communale et Personnel

Pendant l'exercice écoulé le Conseil s'est trouvé six fois en nombre insuffisant pour délibérer.

Nous engageons MM les Conseillers indistinctement à vouloir prendre part autant que possible, à toutes les délibérations du corps Communal.

L'administration n'a rencontré aucun obstacle à l'accomplissement de sa mission. Les affaires ont été expédiées régulièrement.

A cette fin, votre Collège continue à tenir deux Séances par Semaine, les mardis et les Samedis, outre qu'il s'assemble chaque fois que les intérêts de la Commune l'exigent.

Les fonctionnaires de la ville continuent à s'acquitter de leurs devoirs à notre satisfaction.

Conseil provincial

La ville et le Canton de Hal continuent

à

à être honorablement représentés au Conseil provincial par Monsieur le Docteur Mussche de cette ville et Monsieur Vittouck, Bourgmestre et Industriel à Leeuw St Pierre.

Situation financière & Comptabilité.

J'espère que les revenus de la ville viennent d'être majorés de 2175 francs par suite de la nouvelle adjudication du poids public et du droit de place au marché, les finances de la ville se trouvent dans une position précaire.

8000 fr octroi 18 Août 1860

Votre Collège s'est trouvé donc dans la nécessité de vous proposer pour l'exercice 1860, le maintien d'une taxe personnelle supplémentaire de 3000 francs, d'autant plus que nous avons à achever la restauration de l'hôtel de ville et à commencer les travaux de consolidation de notre belle et gothique église.

La part de la ville dans les frais de réparation de l'église étant de f. 16,250., nous aurons à porter au budget de 1860, la 3e annuité s'élevant à 1100 francs.

1859

Le compte de la ville de l'exercice 1858 a été approuvé par vous, Messieurs, en séance

du 17 Décembre Courant, comme Suit:

Les recettes à	38, 897. 20
Les dépenses à	31, 593. 83
et l'excédant à	7,303. 37

La Caisse Communale continue à être vérifiée trimestriellement par le Bourgmestre

Aliénations, échanges, Contentieux.

Pendant l'exercice écoulé il n'y a eu ni échange, ni vente, ni acquisition d'immeuble.

Les héritiers de feu Mr. Vandercammen ont intenté une action contre la ville au sujet de largeur du Chemin dit Nieuwbaen, N° 1 de l'atlas.

A la demande du Conseil, la Députation permanente du Conseil provincial nous a autorisés à soutenir cette action en Justice.

Ce procès est pendant au Tribunal de première instance de Bruxelles.

Nous avons constitué Monsieur l'Avocat Orts pour défendre les intérêts de la ville.

Jugement interlocutoire du 13 Juillet 1860 admettant la ville à prouver par tous les moyens légaux la possession continue des propriétaires riverains du chemin

Bâtiments Communaux.

Il nous reste toujours à entreprendre

le

le renouvellement intégral de la toiture de notre hôtel de ville ainsi que la restauration de sa façade principale.

Si jusqu'ici ces travaux n'ont pas été commencés, c'est parceque le subside de l'Etat nous a fait défaut, tandis que la Province nous a déjà liquidé un subside s'élevant à 1750 francs.

Les travaux urgents de restauration de notre belle église pourront, selon nous, être entrepris prochainement.

Les fonds réunis pour cet objet s'élèvent à 9400 francs, dans quelle somme la fabrique d'église a contribué pour 14,600 2,200 ;
la ville pour . . . 3,300. 2200 ,
et la province pour 800. 5000.

Quant au Gouvernement il n'a pu prendre aucun engagement jusqu'ici.

Bureau de Bienfaisance et salubrité publique

Le personnel du bureau de Bienfaisance a été renouvelé intégralement dans le courant de cet exercice. Le Sieur Félix Claessens nouvellement élu a décliné l'honneur de son mandat.

Nous remarquons avec satisfaction que MM. les Membres du bureau de Bienfaisance

Continuent

continuent à remplir leurs pénibles fonctions avec zèle.

La constatation des besoins des pauvres se fait à domicile et la distribution des secours se fait en conséquence.

Le Choléra a regné en cette ville comme dans un grand nombre de villes et de communes du Pays.

L'épidémie n'a sévi ici qu'avec peu d'intensité comparativement à d'autres localités environnantes. 74 décès cholériques seulement ont été constatés, grâce, sans doute, aux sages mesures hygiéniques que l'autorité communale a su prendre de concert avec la commission médicale locale.

MM. Vandenschrieck, Meusch et Marinus vaccinateurs communaux se sont livrés à leurs opérations aux époques déterminées ; mais nous avons constaté avec regret que les parents continuent à faire preuve d'une coupable négligence à ne pas laisser vacciner leurs enfants.

Ces Messieurs chargés aussi des médecins des pauvres, se sont acquittés de leurs devoirs avec un louable désintéressement

surtout

Surtout pendant l'épidémie qui vient de nous quitter, circonstance dans laquelle ils ont donné de nombreuses preuves de zèle et de dévouement, comme aussi leurs collègues MM. Chaffoux et Vaudenschroick fils.

Plusque jamais, toutes les mesures voulues ont été prises par votre Collège, pour faire disparaître de la voie publique les dépôts de matières corrompues ou répandant des odeurs infectes qui auraient pu vicier l'air; pour faciliter l'écoulement des eaux dans les rues ainsi que pour éviter les incendies.

Votre Collège, l'hiver dernier éprouva une grande satisfaction à vous en donner ici le témoignage mérité dont il sera rendu compte au Gouvernement.

La situation financière du bureau de Bienfaisance est assez satisfaisante. Le Compte de l'exercice 1898, a été approuvé 18/9 arrêté ainsi qu'il suit:

Les recettes à	30,392.70	17,502.50
Les dépenses à	20,252.40	15,657.81
Et l'excédant à		1,844.69

Pour aider à l'érection d'une maison d'orphelins et d'enfants abandonnés le bureau de Bienfaisance a voté encore une allocation de 500 francs. - Nous ne pouvons que vous engager, Messieurs, d'en faire autant pour une institution dont l'utilité est incontestable.

Les titres de propriété sont en parfait état de conservation.

Les immeubles sont bien régis et administrés; ils

Ils sont aussi bien loués et affermés publiquement.

Les titres et Cordereaux d'rentes sont renouvelés en temps opportun.

Les plantations sont convenablement entretenues et soignées.

Le nombre d'indigents secourus pendant l'hiver 1858. 1859, s'élève à 1800 environ.

1859. 1860

Hôpital.

Cet asile du pauvre et du malheureux reste complétement organisé

Du premier Janvier au 1er Décembre 1859 79 malades sont entrés à l'hôpital, dont 53 en sont sortis guéris, 19 décédés, laissant 7 restaient entraitement.

Nous constatons avec plaisir que les Bourgeois de l'hôpital se sont acquittés de leurs devoirs avec un zèle louable surtout pendant le règne de l'épidemie. Votre collège saisit cette occasion pour leur en témoigner ses sincères remercîments

La commission administrative de l'hôpital a été entièrement renouvelée cette année. Mr le Notaire Vanaudenrode qui avait été nommé Membre de l'hôpital, n'a pu accepter ces honorables fonctions, à cause de ses nombreuses occupations.

Messieurs Muschs & Vandenschrieck, médecins de l'hôpital continuent à exercer ces pénibles fonctions avec beaucoup de zèle et de dévouement. Sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, ils ont acquis de nouveaux titres à notre gratitude.

Infirmes.

Nous comptons en cette ville, 4 aveugles et deux Sourds muets. Leur âge avancé ne permet plus de songer à leur instruction.

Huit enfants de la Patrie et sept enfants abandonnés sont placés en nourrice en cette ville. Ceux d'entre eux qui sont à l'âge requis participent aux bienfaits de l'instruction gratuite.

Mendicité.

L'autorité communale continue à donner ses ordres pour l'extirpation de la mendicité.

Culte.

Les relations de l'administration avec les Ministres du culte continuent à être d'un caractère conciliant. Le double du compte de 1858 a été déposé aux archives communales.

Instruction primaire et moyenne.

Les quatre écoles communales sont fréquentées par 760 élèves, dont 712 indigents.

L'enseignement y est donné d'après les méthodes

Le chef de la localité s'est toujours distingué par le plus louable empressement à venir au secours des malades surtout pendant l'épidemie. non seulement en exerçant son ministère mais aussi en accordant aux siens, à ceux à qui il allait porter ses souffrances par le plus complet désintéressement en leur prodiguant toutes les consolations de la religion, lorsque le mal était devenu sans remède pour ceux qui ont succombé à la maladie. L'Administration lui en témoigne ici l'hommage de toute sa gratitude.

63 indigents
16 %
798

méthodes prescrites par le Gouvernement.

5552. La dépense de ces quatre écoles s'élève pour 1859 à 5057 francs, dans laquelle somme la ville contribue pour 1800 francs et le bureau de Bienfaisance pour 600 francs.

Le surplus est couvert par des subsides de l'Etat et de la Province.

La position financière de la ville étant très précaire, nous formons le vœu qu'il plaise au Gouvernement et à la Députation permanente de nous accorder les subsides nécessaires en 1860.

Outre les institutions communales il existe encore trois écoles primaires privées fréquentées par 291. élèves, ainsi que quatre écoles dominicales dont deux en ville et deux dans les hameaux.

Notre école moyenne est fréquentée par 150 élèves, savoir:

Section préparatoire	108.
1re année d'étude	24
2e " "	14.
3e " "	4.
Total	150.

L'année dernière le nombre d'élèves était de 173, il y a par conséquent diminution de 23 élèves.

2e Année :

1re accessit
Reçus C.

6me mention honorable
Lambert
Lemberg

La distribution solennelle des prix a eu lieu le 24 Août 1859, au local du Casino, en présence de la magistrature et du bureau administratif.

Le corps professoral continue à faire preuve de zèle et d'aptitude dans l'accomplissement de ses devoirs.

Le Gouvernement nous a accordé un subside annuel de 4000 francs.

Nous nourrissons l'espoir que Monsieur le Ministre de l'Intérieur continuera à nous accorder semblable subside en 1860; indépendamment des subsides extraordinaires pour les professeurs et instituteurs peu rétribués.

La ville possède encore les bâtiments affectés à l'usage de l'instruction, tels qu'ils ont été indiqués dans nos rapports antérieurs.

L'insalubrité de plusieurs pièces de l'école moyenne ayant été reconnue la ville a fait ajouter de deux belles nouvelles salles. Cette construction a nécessité une dépense d'environ 5,500 francs, dans quelle somme le Gouvernement contribuera pour deux mille francs.

Si cette construction n'a pas été faite plus tôt, Vous savez, Messieurs, que ce retard ne pouvait être imputé à notre indifférence, mais bien au manque de ressources locales.

Ecole gardienne

L'incontestable utilité d'une salle d'asile étant reconnue, nous vous proposons, M.M., de voter encore une allocation pour son érection.

Art de guérir

Il n'est pas à notre connaissance que des empiriques se livreraient à l'exercice de l'art de guérir.

Depuis notre dernier rapport il n'est survenu aucun changement dans le personnel qui s'occupe de cette science.

Aucune épizootie n'a sévi en cette ville.

L'artiste vétérinaire du Gouvernement d'Hal, continue à remplir ses fonctions avec assiduité.

Police, Gardes champêtres &a.

La Gendarmerie continue à faire preuve de beaucoup d'activité.

La police locale exige l'exhibition des passeports des étrangers qui fréquentent la ville.

Les règlements de la Chasse sont bien observés; une contravention a été constatée à charge du braconnier Vanculsom de Braedhout.

Les agents de la police locale ont constaté deux crimes; 33 délits; 7 contraventions et deux accidents.

Ils secondent le Ministre public dans la recherche des coupables, chaque fois que l'occasion se présente.

Un arrêté royal du 9 9bre 1859 nomme le Sieur Jean François Bombeek, aux fonctions de Commissaire de police de cette ville.

Des recommandations sévères lui ont été faites de surveiller les Gardes champêtres.

Prisons.

La prison de passage et le Cachot communal se trouvent dans des locaux sains et sûrs.

Quelques menues réparations y ont été faites par la ville.

Grande voirie, Voirie vicinale &a.

Les plans d'alignement de la grande voirie dans la traverse de la ville reçoivent leur entière exécution.

Votre collège a continué, dans la mesure de ses moyens, les travaux d'aplanissement.

Le pavage des rues de la ville a été relevé partout où le besoin s'en faisait sentir.

La Voirie vicinale a été convenablement entretenue partout.

La

La dépense en a été couverte par le produit de cinq centimes additionnels frappés sur les trois bases de la contribution directe, en exécution de la loi du 10 avril 1841.

Les pompes publiques sont bien entretenues, de sorte que l'eau potable se distribue toujours saine et abondante dans tous les quartiers de la ville.

L'eau potable faisant défaut dans la partie haute du hameau d'Eschenbeek, la construction d'un puits y est en pleine voie d'exécution; une pompe publique y sera établie incessamment.

Quelques permissions de minime importance ont été accordées pour constructions et plantations le long de la grande et de la petite voirie.

Aucune contravention à l'art 90 § 7 de la loi du 30 Mars 1836, n'a été constatée.

Il n'existe encore aucun plan d'alignement pour les constructions le long de la voirie urbaine et vicinale.

Le territoire de cette Commune est dépourvu de carrières.

Pompes à incendie.

La ville possède toujours ses trois pompes

à

à incendie ; elles se trouvent en bon état et fonctionnent parfaitement bien.

Aucun incendie n'a eu lieu pendant l'exercice écoulé.

Milice nationale

Soixante 83 cinq miliciens ont concouru au tirage au sort en 1879, dont 16 ont été appelés à l'activité. — 19 N° 49 de 1876

Garde Civique.

La Garde Civique soit non active en cette ville elle a été organisée jusqu'à l'élection inclusivement.

Chemin de grande Communication, ponts &c.

Le pavage du chemin de grande Communication de Thal à Aubenasch n'a pu être repris encore, pour les motifs que nous avons déduits l'année dernière.

Nous avons tout lieu de croire que nous pourrons continuer les travaux de pavage pendant la campagne prochaine, attendu que nous sommes sur le point de lever les obstacles

que

que nous avions rencontrés pour l'acquisition
du terrain nécessaire pour le changement
de direction d'une partie du Chemin aux
Saumons de Brecht à Houx. #

Le pont dit: Pannebrug est en très mauvais état. On sera obligé de le reconstruire au plus tôt, si l'on veut éviter les accidents. La dépense à supporter par la ville ne sera pas moins de 1500 à 2000 francs. La commune d'Elingen devra y intervenir pour pareille somme. Cet ouvrage est très urgent

Plus de cinquante mille pavés, 4 m. chaussées,
avec les bordures nécessaires, se trouvent à
pied d'œuvre pour entamer les travaux
avec une nouvelle ardeur.

Nous fondons les espoir que l'Etat et la Province
continueront à nous accorder de nouveaux
subsides en 1860, en égard aux sacrifices
considérables que la ville s'est imposés et ne
cesse de s'imposer encore pour l'amélioration
de ses communications vicinales.

Pour faciliter l'accès de la station du
Chemin de fer et en vue de prévenir les accidents,
il est de la plus grande urgence que le
Gouvernement daigne enfin élargir le pont
sur le canal de Charleroi aux abords de
la station. Il suffirait de construire unique-
ment un trottoir en pierre de taille de chaque
côté du pont.

Pour le surplus les ponts sont bien
entretenus.

La ville ne possède aucun droit de
chaussée.

Chemin de fer

Le service du Chemin de fer qui traverse

territoire de cette ville continue à se faire régulièrement, néanmoins nous formons le voeu qu'il plaise à Monsieur le Ministre des Travaux publics de faire arrêter tous les Convois indistinctement à notre Station qui est d'une importance fort Considérable pour le Trésor public.

Travaux réclamés pour préserver la ville des inondations auxquelles elle est toujours exposée.

La pensée seule des désastres occasionnés à notre ville par le Cataclysme du mois d'Août 1850 nous fait encore frémir.

Nous devons donc insister avec énergie auprès du Gouvernement et des autorités provinciales pour qu'ils fassent enfin exécuter le plus prochainement possible les Travaux désignés ci après pour soustraire notre population à de nouveaux malheurs:

A Redressement du lit de la Senne, immédiatement en Amont et en Aval du pont Canal;

B. Un Syphon de décharge à côté de ce pont;

C. La construction, dans chaque bief du Canal de Charleroi, d'un trop plein en maçonnerie pour éviter la rupture des digues que nous avons tant à redouter;

D

D. et l'élargissement du déversoir du moulin d'Epinger, le Cours de la Senne y étant complètement obstrué.

Agriculture.

Le produit du froment peut être porté à 3/4 d'une récolte ordinaire, tandis que le seigle n'a donné que les 3/5e d'une récolte.

L'avoine a été bonne.

Les pommes de terre n'ont rapporté que les 3/4 d'une récolte.

Les fermiers de cette localité n'élèvent des chevaux que pour leur propre usage.

Leurs juments de race du Pays ne sont saillies, sauf quelques exceptions que par des étalons de la même espèce approuvés par la commission instituée.

Quelques fermiers ont aussi recours aux taureaux étrangers pour l'amélioration de leur bestiaux.

Les possesseurs de moutons n'ont de bélier que de la race du Pays; cependant les Sieurs Vanvolsem, Distillateurs portèrent un troupeau de 50 moutons de race

Industrie, Commerce, foires & marchés

Aucun changement n'étant survenu relativement à l'industrie, au Commerce et aux foires & marchés, nous croyons inutile de répéter nos données antérieures.

C'est toujours avec une vive satisfaction que nous pouvons vous annoncer que jamais nos marchés n'ont été aussi prospères que cette année.

Messageries.

Nos messageries nombreuses autrefois sont réduites à deux, qui font un service journalier de Hal à Lughen & vice-versa.

Les réglements de police concernant cette branche du service public sont convenablement observés.

Nous terminons en vous présentant le budget communal pour l'exercice 1859, à la formation duquel nous vous prions Messieurs de vouloir bien apporter votre sérieuse attention.

Ainsi fait en séance du Collège,
A Hal, le 27 Décembre 1859
Les Bourgmestre & Echevins
(Rien de plus)